



KPMG S.A.
Bureau de Marseille
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association
Les Chantiers du Pays Martégal

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010
Association Les Chantiers du Pays Martégal
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île
13500 Martigues
Ce rapport contient 12 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bureau de Marseille
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Les Chantiers du Pays Martégal

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Les Chantiers du Pays Martégal, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note A de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et en l'absence d'un dispositif suffisamment élaboré de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimés adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 13 juin 2011

KPMG S.A.



Joëlle Bouchard
Actionnaire



Robert Acquaviva
Associé

ASSOCIATION LES CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL
DU PAYS MARTEGAL-CÔTE BLEUE

DOCUMENTS LEGAUX

EXERCICE DU

01.01.2010 au 31.12.2010

ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL
BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

LIBELLE	ACTIF				PASSIF		
	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT PROVISION	VALEUR NETTE AU 31/12/2010	EXERCICE AU 31/12/2009	LIBELLE	VALEUR NETTE AU 31/12/2010	EXERCICE AU 31/12/2009
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	FONDS PROPRES		
Immobilisations corporelles	62 633.43	57 994.02	4 639.41	8 207.95	Réserves		
Immobilisations financières	1 722.12	1 722.12	0.00	1 722.12	Report à nouveau	48 705.77	45 711.19
TOTAL 1	64 355.55	59 716.14	4 639.41	9 930.07	Résultat de l'exercice	48 980.95	2 994.58
ACTIF CIRCULANT					AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Stock de marchandises	4 018.13		4 018.13	3 609.31	Subventions investissement renouvelables	4 015.40	4 015.40
Fournisseurs avances et acomptes	0.00	0.00	0.00	0.00	Subventions investissement non renouvelables	2 643.09	3 303.25
Clients et comptes rattachés	5 791.65		5 791.65	137.35	TOTAL 1	104 345.21	56 024.42
Créances fiscales et sociales	2 819.19		2 819.19	2 634.71	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
Autres créances	167 482.57	15 833.00	151 649.57	160 807.31	Provisions pour risques	0.00	0.00
Disponibilité	124 587.33		124 587.33	101 719.74	Provisions pour charges d'exploitation	16 987.92	0.00
TOTAL 2	304 698.87	15 833.00	288 865.87	268 908.42	TOTAL 2	16 987.92	0.00
COMPTES A REGULARISER					FONDS DEDIES		
Charges constatées d'avance	673.65		673.65	602.55	- sur subvention fonctionnement	0.00	0.00
Charges à étaler	0.00	0.00	0.00	0.00	- sur autres ressources	0.00	0.00
TOTAL 3	673.65	0.00	673.65	602.55	TOTAL 3	0.00	0.00
					DETTES FINANCIERES		
					Dettes financières	0.00	0.00
					Dépôts de garantie reçus	0.00	0.00
					TOTAL 4	0.00	0.00
					DETTES D'EXPLOITATION		
					Avances et acomptes reçus	0.00	0.00
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 550.57	24 213.28
					Dettes fiscales et sociales	145 738.43	167 041.22
					Autres dettes	8 431.80	8 037.12
					TOTAL 5	159 720.80	199 291.62
					COMPTES DE REGULARISATION		
					Produits constatés d'avance	13 125.00	24 125.00
					TOTAL 6	13 125.00	24 125.00
TOTAL ACTIF	369 728.07	75 549.14	294 178.93	279 441.04	TOTAL PASSIF	294 178.93	279 441.04

ASSOCIATION CHANTIERS DU PAYS MARTEGAL
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

LIBELLE	DU 01/01/2010 AU 31/12/2010		DU 01/01/2009 AU 31/12/2009	
	PAR POSTE	PAR NATURE	PAR POSTE	PAR NATURE
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 656 636.30		1 497 151.93
Production vendue de biens et services	71 393.96		90 822.69	
Production immobilisee			0.00	
Subvention d'exploitation	1 480 227.69		1 382 991.74	
Reprises sur provision et transfert de charges	105 014.65		23 337.50	
Autres produits de gestion			0.00	
CHARGES D'EXPLOITATION		1 618 478.57		1 519 721.14
Achats de marchandises	30 363.38		37 915.36	
Variation de stock	-408.82		-2 191.15	
Achats autres approvisionnements	2 300.66		5 235.77	
Autres achats et charges externes	40 998.37		48 313.22	
Impots et taxes et versements assimilés	43 545.00		36 757.00	
Salaires et traitements	1 124 639.93		1 030 663.22	
Charges sociales	272 103.47		246 064.21	
Autres charges	65 820.36		425.96	
Dotations aux amortissements	6 295.30		14 473.91	
Dotations aux prov. pour dépréciation	32 820.92		102063.64	
RESULTAT D'EXPLOITATION		38 157.73		-22 569.21
PRODUITS FINANCIERS		0.00		0.00
Autres interets et produits	0.00		0.00	
CHARGES FINANCIERES		2 060.61		3 060.39
Interets et charges	2 060.61		3 060.39	
RESULTAT FINANCIER		-2 060.61		-3 060.39
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		36 097.12		-25 629.60
PRODUITS EXCEPTIONNELS		12 883.83		55 608.09
Produits de Cession d'éléments d'actifs			1 861.00	
Produits sur exercices antérieurs	10 859.33		43 279.43	
Quote part subvention viré au résultat	2 024.50		10 467.66	
Reprises sur provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0.00		26 983.91
Charges sur opérations de gestion	0.00		25 412.00	
VNC des éléments d'actifs cédés	0.00		1 571.91	
Dotations exceptionnelles				
RESULTAT EXCEPTIONNEL		12 883.83		28 624.18
TOTAL DES PRODUITS		1 669 520.13		1 552 760.02
TOTAL DES CHARGES		1 620 539.18		1 549 765.44
RESULTAT NET COMPTABLE		48 980.95		2 994.58

ELEMENT numero	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2010 AU 31/12/2010	INFORMATIONS	
		PRODUITES note numero	NON PRODUITES N/S ou N/A
1	A REGLES ET METHODES COMPTABLES	X	
	Methode d'evaluation	A1	
	Calcul des amortissements et des provisions	A2	
	Changements de methode		
	Dérogations		NA
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	A3	
	B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
2	Etat de l'actif immobilise	B1	
3	Etat des amortissements	B2	
4	Etat des provisions	B3	
5	Etat des échéances des créances et des dettes	B4	
6	Informations et commentaires sur:		
	01 Elements relevant de plusieurs postes du bilan		NA
	02 Réévaluation		NA
	03 Frais d'établissement		NA
	04 Frais de recherche appliquée et de développement		NA
	05 Fonds commercial		NA
	06 Interets immobilises		NA
	07 Interets sur éléments de l'actif circulant		NS
	08 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
	09 Avances aux dirigeants		NA
	10 Produits à recevoir	B5	NA
	11 Charges à payer	B5	
	12 Charges et produits constatés d'avance	B6	
	13 Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
	14 Composition du capital social		NA
	15 Parts bénéficiaires		NA
	C ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
7	Credit bail		NA
8	Engagements financiers		NA
9	Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
10	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		NA
11	Liste des filiales et participations		NA
12	Droit Individuel à la Formation	C12	
13	Indemnités de départ à la retraite	C13	
	D AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS		
14	Divers éléments significatifs	D14	NA

A . REGLES ET METHODES COMPTABLES

Elles répondent aux principes généraux de nouveaux états comptables:

- principe de continuité d'exploitation
- principe d'indépendance des exercices

Les Comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

A1- Méthode d'évaluation

La méthode retenue est celle des coûts historiques d'acquisition ou de production .

A2- Calcul des Amortissements et Provisions

A2.1. Les Amortissements

Tous les biens sont amortis selon le principe de l'amortissement linéaire..
Leur durée est de 3 ans.

A2.2. Les Provisions

- Pour les congés payés :
elles sont conformes à la réglementation (droit au titre des périodes de références)
- Les provisions pour créances douteuses et débiteurs divers résultent d'une étude au cas par cas .

A2.3 Les Engagements

Ils correspondent à la part des subventions de fonctionnement n'ayant pu être utilisée en totalité.

A3- Information pour donner l'image fidèle

L'effectif de l'Association, à la clôture de l'exercice, est de 82 salariés, 13 contrats à durée indéterminée et 69 contrats à durée déterminée.

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération et avantages en nature n'ont été versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues met à disposition à titre gratuit les locaux.

B . COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

B5 - Charges à payer et Produits à recevoir

B5.1 -Charges à payer : 80 093.65 Euros

Elles sont d'exploitation pour 8 431.80 €, fiscales pour 17 597 €, et au titre des congés payés pour 54 064.85 € .

B5.2 -Produits à recevoir : 1 048.14 Euros

Ils sont d'exploitation et concernent le CNASEA.

B6 - Charges et Produits constatés d'avance

B6.1. Charges constatées d'avance : 673.55 Euros

Elles sont d'exploitation et correspondent à des charges payées avant le terme de l'exercice, pour des activités à réaliser sur l'exercice comptable 2011.

B6.2. Produits constatés d'avance : 13 125.00 Euros

Ils sont d'exploitation et correspondent et correspondent aux subventions obtenues dans le cadre d'action se déroulant sur plusieurs exercices comptables .

B7 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels correspondent essentiellement à :

- un remboursement de pénalités URSSAF demandé depuis 2009 pour 9 164 euros
- la quote-part de subvention virée au résultat pour 2024,50 euros

B COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

B1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

NATURE	01/01/2010	augmentation	diminution	AU 31/12/2010
Immobilisations incorporelles				
frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
logiciels informatiques	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles				
matériel et mobilier divers	61 628.79	1 004.64	0.00	62 633.43
matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations financières				
prêts	0.00	0.00	0.00	0.00
cautions	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	61 628.79	1 004.64	0.00	62 633.43

B2 ETAT DES AMORTISSEMENTS

NATURE	AU 01/01/2010	dotation	reprise	AU 31/12/2010
Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	53 420.84	4 573.18	0.00	57 994.02
TOTAL	53 420.84	4 573.18	0.00	57 994.02

B3 ETAT DES PROVISIONS

NATURE	AU 01/01/2010	dotation	reprise	AU 31/12/2010
Pour charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour indemnités de départ à la retraite	0.00	16 987.92	0.00	16 987.92
Pour immobilisation financière	0.00	1 722.12	0.00	1 722.12
Pour créances douteuses	0.00	0.00	0.00	0.00
Pour débiteur divers	102 063.64	15 833.00	102 063.64	15 833.00
TOTAL	102 063.64	34 543.04	102 063.64	34 543.04

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

NATURE	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
ETAT DES CREANCES			
Créances ratt. à des participations	1 722.12		1 722.12
Sur fournisseurs avances	0.00	0.00	
Stock	4 018.13	4 018.13	
Sur clients	5 791.65	5 791.65	
Etat -charges sociales	0.00	0.00	
Débiteurs divers			
avance sur salaire	2 819.19	2 819.19	
Subventions collectivités	166 434.43	166 434.43	
autres débiteurs	1 048.14	1 048.14	
Charges constatées d'avance	673.65	673.65	
TOTAL 1	182 507.31	180 785.19	1 722.12
ETAT DES DETTES			
Découvert bancaire	0.00	0.00	
Dépôts et cautions reçus	0.00	0.00	
Avances et acomptes reçus	0.00	0.00	
Fournisseurs et comptes rattachés			
sur immobilisations	0.00	0.00	
sur effets à payer	0.00	0.00	
sur biens et services	5 539.68	5 539.68	
sur factures non parvenues	10.89	10.89	
Personnel rémunération due	0.00	0.00	
Personnel Congés Payés, Précarité	35 587.71	35 587.71	
Personnel autres charges			
Sécurité sociale et autres	74 076.55	74 076.55	
sur congés payés et précarité	18 477.17	18 477.17	
Etat -T.V.A.	0.00	0.00	
Etat - impôts société	0.00	0.00	
Etat-autres impôts	17 597.00	17 597.00	
Dettes d'exploitation			
associés			
autres dettes	8 431.80	8 431.80	
Produits constatés d'avance	13 125.00	13 125.00	
TOTAL 2	172 845.80	172 845.80	0.00

C . ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS :

C12- Droits Individuels à la Formation :

Le cumul des droits acquis par les salariés au 31 Décembre 2010 correspond à un volume de 964 Heures «formation»

C13- Engagements pris en matière de retraite :

Engagements Retraite	Non Provisionné	Total
I. D. R	8460€	8 460 €

Les hypothèses retenues :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Le coefficient d'évolution des salaires est de 1.60%,
- Le taux d'actualisation est de 5.10%,
- Le turn over est faible,
- L'âge de départ à la retraite est de 65 ans,
- Le taux de charges sociales est de 47%.



KPMG S.A.
Bureau de Marseille
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Les Chantiers
du Pays Martégal**

**Rapport spécial du
commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Association Les Chantiers du Pays Martégal
Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île
13500 Martigues
Ce rapport contient 3 pages



KPMG S.A.
Bureau de Marseille
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Association Les Chantiers du Pays Martégal

Siège social : Place du Docteur Granier - Quartier de l'Île - 13500 Martigues

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention de partenariat avec Point Formation

- Personnes concernées :

Madame Nadia Maroto, membre du Conseil d'administration de votre Association et de l'association Point Formation

- Nature et objet :

Dans le cadre de la réalisation de la convention Justice/Région PACA attribuée à Point Formation, une convention de partenariat a été signée en date du 30 novembre 2010 avec votre association.

Cette convention vous confie le module «Compétence professionnelle / immersion en entreprises » inclus dans cette action de formation pour une période d'un an à compter du 1^{er} décembre 2010 et jusqu'au 30 novembre 2011.

- Modalités :

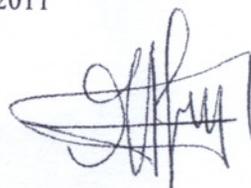
La participation attribuée à votre association représente pour l'année 2010/2011 un montant de € 45 000.

Au titre de l'exercice, votre Association a enregistré en produits un montant de € 3 750 correspondant à un douzième de la convention (calcul au prorata temporis).

Marseille, le 13 juin 2011

KPMG S.A.


Joëlle Bouchard
Actionnaire


Robert Acquaviva
Associé